



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-004-2020-12

PUBLIÉ LE 2 DÉCEMBRE 2020

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2020-11-27-006

Délibération 53-2020 CONSULTATION
ÉLECTRONIQUE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE RÉGION PARIS - ILE DE FRANCE
DU 26 NOVEMBRE 2020

CONSULTATION ÉLECTRONIQUE
DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE RÉGION PARIS – ÎLE-DE-FRANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

- DELIBERATION -

Délibération n 53-2020

Objet :

**APPROBATION DE LA
REGULARISATION FONCIERE
EN VUE DE LA CLOTURE DE LA
ZAC DE LA GARE DE SAINT-
GRATIEN**

Rapporteur :
Didier KLING

Dans l'impossibilité de se réunir physiquement en raison des mesures de confinement prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et conformément à l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, la CCI Paris – Île-de-France a organisé le 26 novembre 2020 une visioconférence suivie d'une consultation électronique permettant de procéder à l'examen et à l'approbation de la délibération citée en objet.

VOTANTS ET REPRESENTES :

Mmes et MM. : Laura ALFANO– Nadia AYADI – Gérard BACHELIER – Rémi de BADTS– Muriel BARNEOUD – Jérôme BEDIER – François BELLINI – Marcel BENEZET – Saliha BENNACER – Jean-Luc BÉRARD – Patrick BERNHEIM – Olivier BIDOU – Jean-Lou BLACHIER – Cyril CAPLIEZ – Magalie CARRÉ – Rachel CHICHEPORTICHE – Michel CLAIR – Claude COTTIN – Didier DESNUS – Corinne DOS SANTOS MALHADO – Danielle DUBRAC – Jacques EMPINET – Alain EYGRETEAU – Philippe FANARTZIS – Juliette FILLON – Yves FOUCHET – Jérôme FRANTZ– Philippe GOETZMANN – Brigitte GOTTI – Sophie HOUZEAU – Benoît HUVER – Jean-Robert JACQUEMARD – Jean-Claude KARPELÈS – Didier KLING – Zakia KOURDI – Pierre KUCHLY – Khadija LAHLOU – Isabelle LAJEUNIE-LERQUIER– Joëlle LELLOUCHE – Olivia LEVASSEUR – Fabienne LICHENTIN – Pierre LORY – Soumia MALINBAUM – Sylvaine MANSION – Charles-Edouard MEDINGER – Bernard MICHEL – Emmanuel MILLER – Dominique MOCQUAX– Dominique NORGUET – Laurent PFEIFFER – Patrick PONTHER – Patrice PUYPEROUX – Patrick RAKOTOSON – José RAMOS – Dominique RESTINO – Jean-Paul RIGAL – Nelly RODI – Ruddy ROMANELLO– Annick SCHWEBIG – Jean-Michel TASSE – Joël THIERY – Michel VALACHE – Jean-Paul VERMÈS – Frédéric VERNHES.

MEMBRES N'AYANT PAS VOTÉ OU AYANT VOTÉ EN DEHORS DES DÉLAIS IMPARTIS :

Mmes et MM. : Christophe ABSALON – Cécile ANDRÉ-LERUSTE – Dominique ANRACT – Gérald BARBIER – Pierre-Jean BAUDEY-VIGNAUD – Gilles CAMBOURNAC– Jérôme CANLORBE – Patrice COUSIN – Pierre-Etienne DEHON– Gérard DELMAS – Dominique DENIS – Bruno DIDIER – Elizabeth DUCOTTET –Frank GENTIN– Olivier GUILLAUMÉ – Mohammed HADDOU – Jean-Charles HERRENSCHMIDT – Philippe HOUZÉ – Galina LAZAR – Florine LE BELLEGUY – Nicholas MOUFFLET – Agnès PARMENTIER – Valérie QUERLEU-BARRIL –Myriam RANGAN – Claude de SAINT VINCENT – Philippe SOLIGNAC – Corinne VIEILLEMARD – Pierre VITTE.

DELIBERATION :

Nombre de membres en exercice :	92
Quorum :	47
Votes exprimés :	64
Voix pour :	64
Voix contre :	0
Abstentions :	0

« La Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France (CCI Paris Île-de-France),

Rappelant :

- que, par acte authentique en date du 07 octobre 2010, la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte (SAIEM) de Saint-Gratien, concessionnaire de la ZAC dite de « l'extension de la ZAC de la Gare », a vendu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Val d'Oise-Yvelines des parcelles de terrain situées boulevard Pasteur à Saint-Gratien (95210) en vue de l'édification d'un programme immobilier (INHAC FERRANDI) ;

- que, lesdites parcelles, cadastrées section AK, numéro 525, 563, 565, 566, 568, 570 et 572, incorporaient toutefois des espaces extérieurs ouverts au public, dont la SAIEM a pris en charge les aménagements, conformément à sa mission définie au sein de ladite ZAC ;
- que, lesdites parcelles totalisent une surface de 643 m² ;
- que ces parcelles sont situées au pied de l'immeuble INHAC FERRANDI, actuellement à usage de trottoir et qu'elles comportent une jardinière implantée dont l'entretien est déjà assuré par la SAIEM ;
- que ces parcelles sont inconstructibles.

Considérant d'une part :

- que la SAIEM et la ville de Saint-Gratien, souhaitent désormais clarifier les éléments relatifs au foncier de la ZAC dite de « l'extension de la ZAC de la Gare » en proposant une rétrocession de ces parcelles dans le domaine public ;
- que, une fois la cession réalisée à SAEIM, celle-ci les rétrocèdera à la Ville.

Considérant d'autre part :

- que, à l'occasion de la consultation des valeurs de cession récentes via l'application gouvernementale DVF (Demande de valeur foncière), il est apparu que le prix moyen de cession d'un terrain non constructible s'élevait à environ 108 €/m², soit une estimation à environ 69 444 euros pour la cession de 643 m² de terrain non constructible ;
- que la SAIEM propose cependant la cession de l'ensemble desdites parcelles à l'euro symbolique ;
- que cette valorisation est justifiée par la compensation du transfert de charges et des risques liés à la nature du foncier transféré ;
- qu'il est donc dans l'intérêt de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris-Ile de France de se dessaisir de ces parcelles inconstructibles.

Délibère et Décide :

- d'approuver la cession à la SAIEM des parcelles cadastrées section AK, numéros 525, 563, 565, 566, 568, 570 et 572 totalisant une surface de 643 m² moyennant le prix d'un euro symbolique ;
- d'habiliter le Président ou son délégataire à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(La délibération est approuvée à l'unanimité) »

Le 27 novembre 2020

**COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL
PAR DELEGATION DU PRESIDENT**

Signé

France MOROT-VIDELAINE
Directrice générale adjointe en charge du service,
de l'information et de la représentation des entreprises